

La délinquance juvénile autoreportée en Suisse et la sphère des loisirs

Autor(en): **Gesseney, Eliane / Maret, Daphnée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **23 (1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1046879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE AUTOREPORTÉE EN SUISSE ET LA SPHÈRE DES LOISIRS

Eliane GESSENEY et Daphnée MARET

Résumé

On postule souvent un lien (corrélation) entre la commission d'actes délinquants et la pratique d'un loisir organisé (appartenance à un club, société ou association). Ce lien est controversé en criminologie. Sur la base du sondage suisse de délinquance autoreportée (Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne) effectué en 1992 avec un échantillon national aléatoire de 970 jeunes de 14 à 21 ans, cette étude donne des résultats variables pour le lien postulé en fonction du genre de délit et du genre d'activité de loisir. a) L'appartenance à un club en tant que telle ne semble réduire que la probabilité de délits liés à la drogue, alors que b) les arts martiaux semblent aller de pair surtout avec des comportements violents; c) le nombre d'heures consacrées au loisir semble réduire la probabilité surtout de délits liés à la drogue, alors que d) l'appartenance d'un membre de la famille au même club réduit toutes sortes de délits. Ces tendances se sont confirmées lors d'une analyse multivariée. Reste ouverte la question de la direction des rapports de causalité.

(Réd.)

Zusammenfassung

Jugenddelinquenz wird oft mit fehlenden Möglichkeiten zu konstruktiver Freizeitgestaltung in Zusammenhang gebracht. Verschiedene Theorien legen dies nahe, und oft wird ein vermehrtes Angebot an Freizeitbetätigungsmöglichkeiten (Hobbies) als Mittel zur Verringerung der Jugenddelinquenz angepriesen. Die Ergebnisse einzelner Untersuchungen widersprechen allerdings der Annahme eines simplen Zusammenhangs dieser Art. Die vorliegende Untersuchung basiert auf der nationalen Jugenddelinquenz-Untersuchung des Institut de police scientifique et de criminologie der Universität Lausanne aus dem Jah-

re 1992 (Zufallsstichprobe von 970 Jugendlichen zwischen 14 und 21). Die Ergebnisse ergeben ein differenziertes Bild: a) Generell verringert die Zugehörigkeit zu einem Freizeitclub nur Drogenkonsum und die Teilnahme an Schlägereien, kaum aber andere Delikte, die – wie Diebstähle – z. T. sogar in diesem Fall zunehmen; b) Kampfsportarten erhöhen die Wahrscheinlichkeit von Delinquenz (vor allem mit Gewaltkomponente), nicht aber Drogenkonsum; c) wer sich zeitlich stärker engagiert, delinquent seltener und konsumiert seltener Drogen; d) die Zugehörigkeit von Familienangehörigen zum gleichen Club/Verein verringert Delinquenz und Drogenkonsum. Eine multivariate Analyse bestätigt die Bedeutung dieser Variablen auch bei Kontrolle weiterer unabhängiger Variablen. Offen bleibt die Frage nach der Richtung des Kausalzusammenhangs.

(Red.)

1. INTRODUCTION

La sphère des loisirs est un sujet très présent et très discuté dans la littérature criminologique, mais aussi dans la presse «populaire» qui affirme souvent qu'il existe une causalité directe entre le type de loisirs et la délinquance. Dans le domaine de la délinquance juvénile, de nombreuses recherches ont déjà été entreprises et continuent à l'être. Il apparaît pour bon nombre d'auteurs que ce phénomène a toute son importance dans la prévention de la délinquance, certains soutenant même que la variable «loisir» est un facteur explicatif aussi significatif que le sont la famille, l'école ou les pairs (AGNEW & PETERSEN, 1989; ADAMS & GULLOTTA, 1983). A la suite de toutes ces recherches, on a pensé utiliser l'organisation des loisirs comme moyen préventif.

Nous nous intéressons donc ici à voir s'il existe un lien entre la délinquance juvénile et la sphère des loisirs. Nous disposons de données provenant d'une recherche internationale de délinquance autoreportée (ISRD: International Self-Report Delinquency Study) à laquelle 12 pays ont participé, dont la Suisse (JUNGER-TAS et al., 1994). La méthode utilisée est un sondage de délinquance autoreportée.

Les données que nous allons traiter concernant les loisirs proviennent uniquement de la recherche suisse, qui a été menée par l'Institut de police scientifique et de criminologie – Université de Lausanne (KILLIAS, RABASA & VILLETZAZ, 1994). Cette recherche s'est déroulée au niveau national, sur un échantillon

de 970 jeunes âgés de 14 à 21 ans, choisis au hasard sur la base des registres administratifs de villes tirées au sort sur l'ensemble du territoire suisse. La proportion entre jeunes suisse-almémiques, suisse-romands et suisse-italiens a été respectée par rapport à la population nationale.

Il nous faut signaler ici que cette recherche ne s'est pas du tout focalisée sur le thème des loisirs, ce qui signifie que nous n'avons que peu de renseignements concernant ce problème. Le sondage de délinquance autoreportée ne contenait en fait que quatre questions relatives aux loisirs des jeunes interrogés. Ce sont donc les données recueillies par le biais de ces questions, en relation avec les comportements délinquants, qui vont faire l'objet de notre travail.

1.1 Définitions

Le temps libre était encore récemment marginal et le loisir plus ou moins assimilé à l'oisiveté. Petit à petit cette conception a changé, le temps libre est devenu capital. Aujourd'hui, tous les dictionnaires donnent deux définitions du mot «loisir». La première est le temps dont quelqu'un dispose pour faire ce qu'il veut (du latin *licere*: être permis). Dès lors, ne rien faire peut être vécu comme un loisir. La seconde définition s'intéresse au mot au pluriel: «les loisirs» désignent les activités librement choisies en fonction des goûts de chacun; la gamme s'en trouve ainsi illimitée. Une liste des nombreuses formes très différentes de loisirs ne serait jamais exhaustive, mais nous pouvons toutefois faire une distinction entre les formes de loisirs plus structurées et organisées et une forme de loisirs plus libre. Nous allons nous centrer principalement sur les loisirs plus organisés et leur lien avec la délinquance.

1.2 Un sujet controversé

Il semble que les criminologues ne parviennent pas à un consensus sur le rôle des loisirs dans la délinquance.

Parmi les criminologues persuadés de l'importance de la variable «loisir», se trouvent ceux qui vont jusqu'à prétendre que les loisirs organisés ont un très grand rôle préventif (dont VEILLARD-CYBULSKY, 1963). Pour ces auteurs, la délinquance est une activité de loisirs, elle est le résultat de l'incapacité de certains jeunes à utiliser de manière judicieuse ce temps libre creux.

Certains auteurs (dont KRUISSINK, 1988) ont abondamment critiqué le point de vue évoqué ci-dessus. Certaines recherches effectuées auprès des jeunes

montrent effectivement que les délinquants ont plus de loisirs non supervisés et que les délits se commettent durant cette période de loisir libre (LASCOUMES & ROBERT, 1974; MAYS, 1954). Mais ce fait ne révèle rien sur la cause réelle de la délinquance et ne permet donc pas de prétendre en la qualité préventive des loisirs organisés. Les activités non supervisées ou non organisées ne sont donc pas le simple fait d'un manque, et les jeunes préférant ne pas appartenir à un club, par choix, ne sont pas nécessairement enclins à la délinquance. Beaucoup d'autres oppositions ont été adressées à la conception des loisirs comme antidote. Par exemple, le fait que même les activités les plus structurées laissent toujours du temps pour commettre des délits; ou le fait que l'appartenance à un groupe peut inciter les membres à des activités illégales une fois le loisir organisé terminé, surtout lorsque des délinquants appartiennent à ce groupe. On a encore affirmé que si un adolescent est disposé à la violation de la loi de par sa famille ou de par son entourage, l'appartenance à un club ne suffira pas à l'en détourner. Le problème semble donc plus complexe et de nombreux autres paramètres sont à prendre en considération.

Tout d'abord, selon VAN LIMBERGEN & VAN WELZENIS (1991), il est important d'étudier plus en détail les différentes formes de loisirs en distinguant les loisirs actifs des loisirs passifs, ces derniers étant corrélés positivement avec la délinquance. Ces auteurs appellent «loisirs actifs» les cours de musique, par exemple, et «loisirs passifs» le fait de errer dans les centres commerciaux. Il apparaît en effet intuitivement logique que les loisirs appelés «passifs» soient corrélés avec la délinquance.

Dans une recherche menée aux Pays-Bas, KRUISSINK (1988) trouve que les jeunes qui jouent activement d'un instrument de musique commettent moins de délits que les jeunes qui passent leur temps dans des discothèques. Pour KRUISSINK la relation est claire pour ce type de loisirs, mais en ce qui concerne les sports, la relation semble beaucoup plus complexe. Selon ses données, la participation active à certains sports corrèle avec la délinquance; et la participation à des sports de combat corrèle de manière encore plus forte avec la criminalité. Il faut donc être prudent en affirmant que l'appartenance à un club de sport fait baisser la délinquance.

Une autre variable fondamentale dans l'explication de la délinquance est le fait d'aimer ou non l'activité de loisir que l'on pratique: plus un jeune apprécie son activité de loisir, moins il sera délinquant. La recherche de AGNEW & PETERSEN (1989) sur un échantillon de 600 adolescents a confirmé cette hypothèse.

D'autre part, de nombreux auteurs, comme CLINARD (1978), ont tenté de montrer l'effet positif sur le jeune de la participation à une activité de loisir avec ses parents en ce qui concerne l'attachement à ceux-ci, et la présence de personnes plus âgées concernant l'intégration dans la vie adulte.

1.3 Les théories

Plusieurs explications ou théories tentent d'expliquer le lien entre la délinquance juvénile et les loisirs (la théorie des «sensations fortes» (*thrills*) plus exprimées de MATZA & SYKES (1970), la théorie du processus psychologique de «compensation» (*bravado*) de JUNGER-TAS & BLOCK (1988) et JUNGER-TAS (1992), la théorie des subcultures déviantes de HIRSCHI (1969) et MATZA (1964) et la théorie de la «tension» (*strain theory*) de MERTON (1938), COHEN (1955), CLOWARD & OHLIN (1960)). Une théorie prédominante en criminologie s'appliquant bien au domaine des loisirs est la théorie du contrôle social de HIRSCHI (1969). Celle-ci postule que la probabilité de devenir délinquant diminue si l'individu a de forts liens sociaux, qui sont au nombre de quatre (*attachment, commitment, involvement, belief*). HIRSCHI pense que les loisirs ont un impact sur chacun de ces liens sociaux, et que l'individu chez qui ces liens sont forts ne prendra pas le risque de perdre cela en commettant des actes délinquants (par exemple, les loisirs avec les parents renforcent l'attachement). D'autre part, il ne ressentira pas le besoin de transgresser les normes légales pour obtenir quelque chose qu'il reçoit à travers ces liens sociaux.

1.4 La Suisse et les loisirs

Concernant les loisirs des jeunes suisses, plusieurs recherches (dont GROS, ZEUGIN & RADEFF (1991), Commission fédérale pour la jeunesse (1992), NARRING et al. (1994)) montrent que les sociétés de jeunesse sont populaires, alors que les loisirs de nature plus militante (scouts, groupe politique, groupe d'entraide) n'attirent que peu de jeunes. Les clubs sportifs sont les plus fréquentés et de manière la plus régulière.

Nous avons tiré de toutes ces recherches trois caractéristiques principales des jeunes suisses en ce qui concerne leurs loisirs:

Tout d'abord, ils aiment avoir une activité organisée qui leur plaît et dans laquelle ils peuvent s'impliquer. Ils aiment également pour cela être avec des jeunes de leur âge. Finalement, il est très important pour eux de se sentir libres, autonomes, de pouvoir décider eux-mêmes de leurs activités.

Il est également ressorti de ces recherches que les jeunes suisses éprouvent de la difficulté à affirmer leur propre culture et à trouver des espaces autonomes. CLINARD (1978) affirmait que les jeunes suisses n'étaient que très peu enclins à la délinquance car ils étaient bien intégrés dans le monde adulte. Mais si l'on s'intéresse de plus près aux jeunes, on voit très vite ressortir le malaise dû à ce manque d'autonomie et de différenciation en Suisse.

1.5 Hypothèses

Afin de tester notre hypothèse générale qui postule l'existence d'un lien entre la sphère des loisirs et la délinquance juvénile, nous avons formulé cinq hypothèses de recherche par rapport aux données dont nous disposons. Ces hypothèses sont les suivantes:

Hypothèse 1: Plus le jeune pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques ou autres hobbies dans le cadre d'un club, d'une société structurée et organisée, moins il aura tendance à être délinquant.

Hypothèse 2: Selon le type de loisir (appartenance à une société de chant, fanfare, groupe de musique moderne, classique, folklorique, club de danse, versus pratique des arts martiaux), la délinquance peut être plus ou moins importante (par rapport au nombre de délits commis). Nous postulons que les jeunes faisant partie des sociétés citées ci-dessus seront moins délinquants que les jeunes pratiquant des sports de combat (comme les arts martiaux, par exemple).

Hypothèse 3: Plus le jeune est engagé (*involvement, commitment*) dans son club, société ou association, plus il y passe de temps, moins il aura tendance à devenir délinquant.

Hypothèse 4: Un jeune appartenant au même club ou association qu'un membre de sa famille aura moins tendance à être délinquant.

Hypothèse 5: Un jeune membre d'un club duquel sont membres des personnes âgées de 40 ans et plus aura moins tendance à être délinquant.

Notre variable indépendante concerne donc de manière générale toujours les loisirs.

Notre variable dépendante, à deux modalités, concerne la commission ou non des différents délits. Nous disposons de deux tableaux de contingence

par délit: un tableau pour la prévalence cumulative (le nombre de fois que le délit considéré a été commis sur toute la vie) et un pour la prévalence périodique (le nombre de fois que le délit considéré a été commis durant la dernière année).

D'autre part, nous avons analysé la commission ou non des délits en regroupant certains délits similaires par types:

- Les comportements à problèmes, comprenant l'école buissonnière et la fugue.
- Les vols.
- Les comportements violents, comprenant les actes de vandalisme, les menaces avec arme, les bagarres, les lésions corporelles avec arme.
- La consommation et la vente de drogues.
- Les délits de jeunesse, tels que la resquille dans les transports publics, et la conduite de véhicules sans permis.

Nous avons ensuite mis en relation nos variables indépendantes et nos variables dépendantes à l'aide de tableaux de contingence, puis nous avons testé leur indépendance avec un test du chi-carré.

2. RÉSULTATS

Nous allons présenter ci-dessous nos résultats pour chaque hypothèse. Nous ne présentons que les résultats pour lesquels le test du chi-carré s'est révélé significatif à 5% ou à 10% (pour la première hypothèse par exemple, ceci est le cas pour 5 comportements sur 66 et 1 groupe de comportements sur 10). Nous présentons également les comportements pour lesquels le test n'est pas valide, compte tenu des faibles effectifs, mais dont les résultats nous ont tout de même paru intéressants.

L'hypothèse 1 teste l'influence de l'appartenance à un club, société ou association sur la délinquance juvénile. De manière générale, 684 (70.6%) jeunes interrogés font partie d'un club, société ou association, et 285 (29.4%) n'appartiennent à aucun.

Tableau 1: Appartenance à un club, société ou association et prévalence des comportements délinquants.

	membre		non-membre		
	n	%	n	%	
Drogue, groupe, PP	127	18.5	68	23.8	**
Consommation de drogues douces, PP	125	18.2	68	23.8	*
Consommation de drogues dures, PP	8	1.2	10	3.4	*
(Vente de drogues dures, PP)	–	–	2	0.6	
Participation à des bagarres et désordres publics, PC	84	12.3	47	6.5	**
Consommation de drogues dures, PC	15	2.2	15	5.3	*

* chi-carré significatif à 5%

** chi-carré significatif à 10%

groupe: comportements regroupés par types

PP: prévalence périodique (dernière année)

PC: prévalence cumulative

De manière générale, pour notre première hypothèse, nous remarquons que les jeunes membres d'un club, société ou association de loisirs structurés commettent significativement moins de délits relatifs à la drogue, surtout concernant la consommation de drogues dures et douces. Ce groupe de délits est le seul pour lequel notre hypothèse semble se confirmer, de même que pour la «participation à des bagarres et désordres publics» (prévalence cumulative).

Pour tous les autres comportements délinquants, la corrélation n'est pas significative, exception faite de petits délits peu graves et typiques de l'adolescence (resquille, conduite sans permis, vandalisme et vols), dont les résultats vont dans le sens opposé de notre hypothèse. Mais ceux-ci ne sont en aucun cas de bons prédicteurs d'une future carrière délinquante. On peut penser que la commission de certaines infractions, surtout le vandalisme, est protégée par l'appartenance au groupe social, c'est-à-dire que le réseau de contacts du jeune peut fonctionner comme niche de protection pour ce type de délits.

Concernant les vols, que les jeunes membres d'un club, société ou association reportent en plus grand nombre, nous n'avons aucune indication sur la valeur des objets volés, qui peut être très variable.

Pour l'hypothèse 2, qui s'intéresse de plus près au type de loisirs, 28 (2.9%) jeunes pratiquent des arts martiaux, 118 (12.1%) appartiennent à une société de danse, de chant, fanfare, groupe de musique moderne, groupe de musique classique ou groupe de musique folklorique.

Tableau 2: Type de loisir et prévalence des comportements délinquants.

	Arts martiaux		Sociétés (danse, chant, musique)		Autre ou aucun loisir		
	n	%	n	%	n	%	
Vol, groupe, PP	16	56.9	45	38.1	249	30.3	*
Délits de jeunesse, groupe, PP	20	70.4	64	54.5	420	51.0	**
Resquille dans le train, PP	7	25.9	25	21.2	111	13.5	*
Faire des tags et graffiti, PP	3	10.9	5	4.3	27	3.2	**
Vol à l'école, PP	8	28.2	12	10.5	122	14.8	**
Vol au travail, PP	3	10.1	11	9.6	37	4.5	*
(Violence hors famille, PP)	1	5.1	1	0.7	6	0.7	
(Lésions corporelles avec arme, PP)	1	5.1	–	–	5	0.6	
Conduite sans permis, PC	21	74.9	64	54.5	452	54.9	**
Faire des tags et graffiti, PC	5	19.4	8	6.8	69	8.4	**
Vol chez parents, PC	18	64.8	50	42.9	376	45.7	**
Vol d'accessoires de vélo, vélomoteur ou moto, PC	6	20.9	9	7.3	84	10.2	**
Participation à des bagarres, désordres publics, PC	4	15.8	7	6.1	119	14.6	*
(Violence en famille, PC)	1	5.1	1	1.2	7	0.8	
(Lésions corporelles avec arme, PC)	1	5.1	–	–	12	1.5	

* chi-carré significatif à 5%

** chi-carré significatif à 10%

groupe: comportements regroupés par types

PP: prévalence périodique (dernière année)

PC: prévalence cumulative

De manière générale, pour notre seconde hypothèse, nous constatons que tous les résultats significatifs vont dans le sens escompté.

Ainsi, les jeunes membres d'un club d'arts martiaux reportent significativement plus de délits en tous genres que les deux autres groupes, tant pour la prévalence périodique que pour la prévalence cumulative. D'autre part, les jeunes membres d'une société de danse, de chant ou de musique reportent moins de délits que le troisième groupe dans 6 cas sur 11.

Parmi les délits pour lesquels il existe une différence significative entre les groupes, nous voyons apparaître ici un certain nombre de comportements violents, que nos analyses effectuées pour l'hypothèse 1 n'avaient pas révélés. Malgré les effectifs insuffisants, les résultats obtenus montrent que dans tous les cas, ces comportements violents ont plus été reportés par des jeunes pratiquant les arts martiaux.

Pour l'hypothèse 3, relative au temps consacré aux loisirs, 484 (49.9%) jeunes affirment consacrer entre 0 et 2 heures par semaine à leur club, société ou association et 486 jeunes (50.1%) plus de deux heures.

Tableau 3: Temps consacré à un club, société ou association et prévalence des comportements délinquants.

	0 à 2 heures		2 heures et plus		
	n	%	n	%	
Drogue, groupe, PP	111	22.9	83	17.1	*
Consommation de drogues douces, PP	110	22.7	83	17.0	*
Consommation de drogues dures, PP	16	3.2	2	0.5	*
(Vol d'accessoires de voitures, PP)	6	1.3	1	0.2	
Drogue, groupe, PC	140	28.9	115	23.6	**
Consommation de drogues douces, PC	140	28.9	114	23.4	*
Consommation de drogues dures, PC	22	4.6	8	1.7	*
Vente de drogues douces, PC	33	6.7	20	4.1	**

* chi-carré significatif à 5%

** chi-carré significatif à 10%

groupe: comportements regroupés par types

PP: prévalence périodique (dernière année)

PC: prévalence cumulative

Nous remarquons ici que les jeunes qui passent deux heures et plus dans leur club, société ou association commettent significativement moins de délits relatifs à la drogue (consommation et même vente). Ces résultats appuient donc notre hypothèse pour ce type de comportement. De plus, ils vont dans le même sens que ceux trouvés sous l'hypothèse 1, tendant même à être encore plus significatifs.

Ceci nous permet d'affirmer qu'au-delà de la simple appartenance ou non à un club, il faut encore considérer le temps consacré à ces loisirs.

L'hypothèse 4 s'intéresse à l'influence sur la délinquance de la présence ou non d'un membre de la famille dans le même club, société ou association que le jeune. 29.2% des jeunes ont un membre de leur famille dans le même club, tandis que 70.8% n'en ont pas.

Tableau 4: Appartenance d'un membre de la famille au même club, société ou association que le jeune et prévalence des comportements délinquants.

	membre de la famille ds le même club		pas de membre de la famille ds le même club		
	n	%	n	%	
Comportements à problèmes, groupe, PP	44	15.4	155	22.5	*
Faire l'école buissonnière, PP	40	14.0	147	21.4	*
(Autres vols de plus de 100.-, PP)	–	–	9	1.2	
Comportements à problèmes, groupe, PC	82	28.9	285	41.4	*
Drogue, groupe, PC	58	20.5	196	28.6	*
Faire l'école buissonnière, PC	75	26.5	271	39.5	*
Vol de vélomoteurs, vélos, motos, PC	14	4.9	56	8.1	**
Vol d'accessoires de vélo, vélomoteur, ou moto, PC	21	7.4	77	11.2	**
Participation à des bagarres et désordres publics, PC	27	9.4	106	15.4	*
Consommation de drogues douces, PC	58	20.5	195	28.5	*
Consommation de drogues dures, PC	4	1.6	26	3.8	**

* chi-carré significatif à 5%

** chi-carré significatif à 10%

groupe: comportements regroupés par types
PP: prévalence périodique (dernière année)
PC: prévalence cumulative

L'hypothèse 4 nous donne des résultats encore plus nets que ceux obtenus sous les hypothèses 1, 2, et 3. Nous pouvons donc faire ressortir un ou deux points qui nous semblent importants.

En ce qui concerne la prévalence cumulative, nous observons que les jeunes n'ayant pas de membre de leur famille dans la même association qu'eux commettent de manière significative plus de délits relatifs à la drogue, ainsi que de participation à des bagarres et des désordres publics. Ces comportements nous paraissent être d'une certaine gravité.

Une remarque que nous pouvons formuler est que nous n'avons, de par le sondage, aucune information concernant l'appartenance «forcée» ou non du jeune au même club que son (ses) parent(s). Nous pourrions supposer que certains jeunes ne sont pas tout à fait libres de choisir leurs loisirs, et donc ne l'apprécient pas forcément, surtout lorsqu'un membre de leur famille s'y consacre. En tous les cas, l'appartenance, volontaire ou non, à une activité organisée à laquelle un membre de la famille participe, augmente le contrôle social et diminue de ce fait la délinquance.

L'hypothèse 5 s'intéresse à l'influence sur la délinquance de la présence ou non de membres de 40 ans et plus dans le même club, société ou association que le jeune. 53.9% des jeunes ont des membres de 40 ans et plus dans le même club, tandis que 46.1% n'en ont pas.

Cette dernière hypothèse pose un problème d'interprétation étant donné les résultats inattendus que nous obtenons. En effet, *aucun* des comportements significatifs ne va dans le sens escompté! De plus, après avoir calculé un indice d'association (le gamma de Goodman-Kruskal), nous constatons que seuls quatre comportements ont des gamma significatifs (faire des tags et graffiti PP; vol au travail PP; vol d'accessoires de vélo, vélomoteur, ou moto PP; vol d'accessoires de voiture PC), ce qui semble indiquer que notre variable indépendante et notre variable dépendante n'ont pas de lien entre elles. En d'autres termes, il ne semble pas exister de relation significative entre le fait que des membres de 40 ans et plus soient présents dans le même club que des jeunes et ces comportements délinquants.

3. DISCUSSION

Nous aimerions maintenant émettre quelques propositions quant à la formulation des questions du sondage que nous avons utilisé, en nous basant sur les problèmes que nous avons rencontrés.

Nous devons signaler que seules deux variables ont été prises en compte (une variable concernant les loisirs et une variable concernant la délinquance), et que lorsque nous avons été confrontées à des résultats allant à l'encontre de nos hypothèses, nous ne sommes pas allées investiguer au-delà de ces deux variables. En effet, nous pensons que des variables telles que l'âge, le sexe, le statut socio-économique, la nationalité, la formation, la situation familiale, etc. auraient peut-être pu rendre compte de ces cas. Étant donné que ces données figurent dans le sondage utilisé (KILLIAS, RABASA & VILLETAZ, 1994), ceci pourrait faire l'objet d'une prochaine recherche.

D'autre part, il nous aurait semblé au moins aussi important de différencier les divers clubs de sport (boxe versus natation), que de différencier les styles de musique (folklorique versus classique). Ceci aurait pu nous permettre de mesurer l'influence éventuelle sur la délinquance de la pratique d'un sport violent, comme par exemple la boxe, ou d'un sport nécessitant l'usage d'une arme (le tir).

Une autre information utile aurait été la date d'entrée du jeune dans son club. Cette précision nous aurait permis de dégager l'existence d'un éventuel rapport entre nos deux variables. Il est en effet absurde de postuler un lien entre l'appartenance à une société et la commission d'un délit, si la date de commission du délit est antérieure de plusieurs années à la date d'entrée dans cette société. Cette date d'entrée aurait aussi été un indice pour évaluer le rapport de causalité du degré d'intégration du jeune dans son club. En effet, il nous semble qu'un jeune changeant souvent de club ne pourra s'intégrer à celui-ci et, ainsi, ne pourra bénéficier de l'éventuel apport positif de ce loisir organisé.

D'autre part, certains jeunes ayant des parents dans le même club, société ou association, peuvent être «forcés» par ceux-ci d'y appartenir, ce qui ne veut pas dire que les jeunes s'y rendent régulièrement. Cette question ne permet pas de faire ressortir ce problème.

Pour terminer cette discussion, nous aimerions revenir sur le fait que, dans notre recherche, seule a été prise en compte la variable «loisir». Or, nous savons que cette variable n'a pas l'importance d'autres variables telles que le sexe, l'âge, le statut socio-économique, l'école ou encore la famille. Notre modèle était donc de type linéaire, ne contenant qu'une seule variable. Ainsi, dans le but de mesurer l'importance des variables relatives aux loisirs par rapport à ces autres variables, souvent prises en compte dans les recherches, et dont la pertinence pour l'explication de la délinquance est prouvée, nous avons effectué une analyse en régression logistique. Cette méthode nous a permis de construire un modèle explicatif de la délinquance, dans lequel, outre les variables relatives aux loisirs, nous avons inclus d'autres variables classiquement utilisées dans l'explication de la délinquance.

Ces variables, qui comportent toutes deux modalités, sont:

- l'âge (14-17 ans / 18-21 ans)
- le sexe (fille / garçon)
- le statut socio-économique (bas / moyen, haut)
- l'école (échec scolaire / pas d'échec scolaire)

Cette analyse en régression logistique nous permet de constater que, de manière générale, pour tous nos groupes de comportements, l'âge semble être le facteur explicatif principal, puis nous trouvons le facteur «sexe», suivi du facteur «statut socio-économique», surtout en rapport avec les délits

relatifs à la drogue (ces corrélations sont significatives à 10% au test de Wald). Quant à l'échec scolaire, il semble être en général de moindre importance que les trois facteurs ci-dessus dans l'explication de la délinquance.

En ce qui concerne maintenant nos variables relatives aux loisirs, la variable «appartenance ou non d'un membre de la famille dans le même club que le jeune» semble avoir une grande importance dans l'explication des comportements à problèmes (manquer l'école et la fugue). Ces corrélations sont significatives au test de Wald à 5% pour la prévalence périodique et à 1% pour la prévalence cumulative. Cette variable semble également avoir une importance concernant les comportements relatifs à la drogue, pour la prévalence cumulative (significatif à 5%). Le fait d'être membre ou non d'un club, société, ou association organisé ne semble pas revêtir une grande importance dans ce modèle, par rapport aux autres variables considérées. Quant au nombre d'heures consacrées aux loisirs, les résultats sont plus concluants concernant les comportements relatifs à la drogue, pour la prévalence périodique. Ainsi, malgré l'importance reconnue de variables telles que l'âge, le sexe, le statut socio-économique, et même l'école, il semble que d'autres facteurs, comme par exemple ici les loisirs, ont une influence non négligeable.

Toutefois, ce modèle reste de type linéaire; or, actuellement, de nombreux auteurs s'accordent à penser que le problème de la délinquance juvénile est un processus plus complexe (DE LEO, 1990). Il semble que ce problème devrait être considéré de manière plus systémique; c'est-à-dire que, plutôt que de considérer une somme d'éléments explicatifs, il faudrait passer à un ensemble structuré et auto-organisé, ce qui reviendrait à considérer la délinquance comme une combinaison particulière à étudier en tant que telle, et fonctionnant comme un système. Les modèles factoriels (dont notre modèle en régression logistique), ne permettent pas de remédier à ce problème, étant donné qu'ils ne sont toujours qu'une somme d'éléments explicatifs.

4. CONCLUSION

Pour conclure, nous allons essayer de dresser un bilan des résultats que nous avons obtenus par rapport à nos hypothèses de recherche.

De manière générale, nous constatons que le type de loisirs est une variable importante à prendre en considération. En effet, les membres d'un club d'arts martiaux reportent plus de comportements violents. D'autre part, le fait de

tenir compte du nombre d'heures consacrées au club de loisir, en plus de la simple appartenance, a donné des résultats encore plus intéressants, surtout concernant les délits relatifs à la drogue. De plus, le fait qu'un membre de la famille appartienne ou non au même club, société ou association que le jeune, semble être une variable pertinente. En effet, le contrôle direct des parents ou de la famille semble influencer la délinquance dans le sens escompté.

Est-il donc possible de conclure à l'existence d'un lien entre la délinquance juvénile et les loisirs organisés?

Par rapport à la drogue, nos résultats semblent effectivement aller dans ce sens. Toutefois, ceci ne nous permet en aucun cas de conclure à la nature préventive des loisirs organisés en ce qui concerne la consommation ou la vente de drogues, car nous ne connaissons pas la variable causale. Pour déterminer celle-ci, une étude longitudinale serait nécessaire. En effet, la consommation régulière de drogue risque d'obliger le jeune à quitter son club, à cause de sa progressive marginalisation. Cependant ce phénomène de marginalisation ne s'applique pas à la consommation de drogues douces de type «expérimental» et occasionnelle, très fréquente chez les adolescents de 15 à 20 ans (CATTANEO, DUBOIS-ARBER, LEUTHOLD & PACCAUD, 1993).

En ce qui concerne les autres comportements délinquants, nous avons obtenu quelques résultats satisfaisants, notamment quant à l'appartenance d'un membre de la famille dans le même club que le jeune. Nos analyses ont toutefois été limitées par certains problèmes méthodologiques, ainsi que par la faible importance accordée aux loisirs dans une recherche plus générale portant sur la délinquance juvénile. Néanmoins, les résultats obtenus par rapport aux comportements relatifs à la drogue nous laissent penser qu'une prochaine recherche dans ce domaine, prenant en compte les problèmes auxquels nous avons été confrontées, ainsi que nos suggestions, permettrait d'aboutir à des résultats d'autant plus intéressants.

Bibliographie

Adams G., Gullotta T., *Adolescent life experiences*, Brooks/Cole, Monterey, 1983.

Agnew R., Petersen D., «Leisure and delinquency», *Social problems*, 36/4, 1989, 332-350.

Cattaneo M., Dubois-Arber F., Leuthold A. & Paccaud F., *Evaluation des mesures de la Confédération destinées à réduire les problèmes liés à la toxicomanie, Phase 1, Bilan initial 1991-1992*, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne, 1993.

Clinard M., *Cities with little crime: the case of Switzerland*, Cambridge University Press, Cambridge, 1978.

Cloward R., Ohlin L., *Delinquency and opportunity*, Free Press, New York, 1960.

Cohen A., *Delinquent boys*, Free Press, New York, 1955.

Commission fédérale pour la jeunesse, *Loisirs. La jeunesse et les loisirs, la politique de la jeunesse, objectifs et principes*, Commission fédérale pour la jeunesse, Berne, 1992.

De Leo G., *La devianza minorile. Metodi tradizionali e nuovi modelli di trattamento*, La Nuova Italia Scientifica, Roma, 1990.

Gros D., Zeugin P. & Radeff F., *Les jeunes en Suisse. Acteurs, valeurs et comportements*, Pro Helvetia, Zürich, 1991.

Hirschi T., *Causes of delinquency*, University of California Press, Berkeley, 1969.

Junger-Tas J., «An empirical test of social control theory», *Journal of quantitative criminology*, 8/1, 1992, 9-28.

Junger-Tas J. et al. (Ed.), *Delinquent behavior among people in the Western world. First results of the ISRD Study*, Kugler Publications, Amsterdam, 1994.

Junger-Tas J., Block R. (Ed.), *Juvenile Delinquency in the Netherlands*, Kugler Publication, Amstelveen and Berkeley, 1988.

Killias M., Rabasa J. & Villettaz P., «Self-reported delinquency in Switzerland», in: Junger-Tas J. et al. (Ed.), *Delinquent behavior among people in the Western world. First results of the ISRD Study*, Kugler Publications, Amsterdam, 1994, 186-211.

Kruissink M., «Van padvinderij tot pretpark, van vechtsport tot volleyball», *Justitiële Verkenningen*, 14/1, 1988, 67-85.

Lascoumes P., Robert P., *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Ed. Ouvrière, Paris, 1974.

Matza D., Sykes G., «Juvenile delinquency and subterranean values», in: Teele J. (Ed.), *Juvenile delinquency. A reader*, F.E. Peacock Publishers Inc., Itasca, Ill., 1970, 175-182.

Matza D., *Delinquency and drift*, Wiley, New York, 1964.

Mays J., *Growing up in the city*, Science Editions, New York, 1954.

Merton R., «Social structure and anomie», *American Sociological Review*, 3, 1938, 672-682.

Narring F., Tschumper A., Michaud P.-A., Vanetta F., Meyer R., Wydler H., Vuille J.-C., Paccaud F. & Gutzwiller F., *La santé des adolescents en Suisse: rapport d'une enquête nationale sur la santé et les styles de vie des 15-20 ans*, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne, 1994.

Van Limbergen K., Van Welzenis I., «The fan coaching project in Antwerp», in: Boendermaker L., Junger-Tas J. & Van der Laan P., *The future of the juvenile justice system*, Acco, Leuven, 1991, 365-375.

Veillard-Cybulsky M. et H., *Les jeunes délinquants dans le monde*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1963.

